La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 8 septembre 2025 à compter de 19 h 30,** le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025, pour la propriété sise au 1, chemin de l'École à La Pêche connue sous le lot 6 455 778 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un abri d'auto détaché dans la cour avant empiétant de 15,80 m contrairement à la norme maximale prescrite de 1,00 m dans les cours adjacentes à une rue au Règlement de zonage 113-2025.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 22e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq (2025).

Annie Racine
Directrice générale et greffière trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 22 août 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière trésorière par intérim